70 cours Berriat
38000 GRENOBLE

Tel 04 38 49 16 81
contact@lboexperts.fr

www.lboexperts.fr

ASSOCIATION NORDIC FRANCE

24 rue St Exupéry – Alpespace

73800 PORTE DE SAVOIE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

ASSOCIATION NORDIC FRANCE
24 RUE ST EXUPERY – ALPESPACE
73800 PORTE DE SAVOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association NORDIC FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association NORDIC FRANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association NORDIC FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 9 octobre 2026

Pour la société LBO AUDIT
Commissaire aux comptes

Emmanuelle ORTUNO
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026			30/06/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 991	25 991		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 450	2 450		415
	Autres immobilisations corporelles	6 085	5 018	1 067	554
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	**34 526**	**33 459**	**1 067**	**969**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes	10 368		10 368	
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	52 121		52 121	58 893
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	25 000		25 000	907
	Charges constatées d'avance	6 663		6 663	16 973
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	127 361		127 361	170 357
	Total III	**221 514**		**221 514**	**247 130**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**256 039**	**33 459**	**222 580**	**248 100**

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	8 047	8 047
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Autres		
	Report à nouveau	201 317	200 249
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(39 726)**	**1 068**
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Situation nette (sous-total)	**169 638**	**209 364**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**169 638**	**209 364**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	630	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 596	14 017
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	30 988	24 599
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	729	119
	Produits constatés d'avance		
	Total V	**52 943**	**38 736**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**222 580**	**248 100**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	167 399	168 269
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	28 454	19 161
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	87 228	95 931
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	26 921	48 750
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		(3)
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		27 691
	Autres produits	5 001	5 008
	Total des produits d'exploitation	**315 003**	**364 806**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock	582	624
	Autres achats et charges externes	143 268	180 857
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 846	1 355
	Salaires	146 962	127 412
	Cotisations sociales	54 771	46 680
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	798	2 850
	Dotation aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	9 164	6 331
	Total des charges d'exploitation	**357 392**	**366 110**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(42 388)**	**(1 304)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(42 388)**	**(1 304)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 662	2 687
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**2 662**	**2 687**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**2 662**	**2 687**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(39 726)**	**1 384**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		**316**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(316)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**317 666**	**367 493**
	TOTAL DES CHARGES	**357 392**	**366 425**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(39 726)**	**1 068**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	4 000	
Prestations en nature		
Bénévolat	16 397	16 575
TOTAL	**20 397**	**16 575**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	4 000	
Prestations		
Personnel bénévole	16 397	16 575
TOTAL	**20 397**	**16 575**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **222 580** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **317 666** euros et un total **charges** de **357 392** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-39 726** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2025** et finit le **30/06/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du plan comptable associatif et plus précisément du règlement ANC n°2022-06 ainsi que des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de réglementation comptable - Application du règlement ANC n°2022-06

Application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Ce règlement a notamment supprimé la notion de *transferts de charges*, dont les opérations concernées sont désormais présentées par nature au sein des charges et produits d'exploitation, financiers ou exceptionnels, selon leur qualification économique.

Par ailleurs, la définition et le périmètre des produits et charges exceptionnels ont été précisés, ceux-ci étant désormais limités aux éléments résultant d'événements majeurs et inhabituels, étrangers à l'exploitation normale de l'entité.

L'application de ces nouvelles dispositions a conduit à des reclassements de présentation entre les postes du compte de résultat, sans impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les données comparatives ont été retraitées afin d'assurer la comparabilité des informations financières entre les exercices.

Tableau de reclassement - Passage ANC 2014-03 > ANC 2022-06

Reclassement du compte de résultat (comparabilité N-1/N)

Postes du compte de résultat	N-1 (présentation ANC 2014-03)	N-1 Reclassements ANC 2022-06	N-1 retraité (présentation ANC 2022-06)	N (présentation ANC 2022-06)
Cotisations	168 269		168 269	167 399
Chiffre d'affaires	115 092		115 092	115 682
Subventions	48 750		48 750	26 921
Dons manuels, Mécénats	5 005		5 005	5 000
Autres produits d'exploitation	27 694		27 694	1
Production immobilisée				
Transferts de charges	- 3	3		
Achats	624		624	582
Charges externes	180 857		180 857	143 268
Charges fiscales	1 355		1 355	1 846
Charges de personnel	174 092	- 3	174 089	201 733
Autres charges d'exploitation	9 181	316	9 497	9 962
Résultat d'exploitation	**- 1 304**		**- 1 620**	**- 42 388**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles	316	- 316		
Résultat exceptionnel	**- 316**			
Résultat financier	**2 687**		**2 687**	**2 662**
Résultat avant impôt	**1 384**		**1 384**	**- 39 726**

Les reclassements présentés ci-dessus résultent principalement de la suppression des transferts de charges et de la nouvelle définition des produits et charges exceptionnels introduites par le règlement ANC n°2022-06.

Les montants précédemment comptabilisés en transferts de charges seraient reclassés par nature au sein des charges d'exploitation concernées.

Certains produits et charges auparavant présentés en résultat exceptionnel seraient requalifiés en résultat d'exploitation, ces éléments ne répondant plus à la définition d'événements majeurs et inhabituels.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Ces reclassements n'ont **aucun impact sur le résultat net**, mais uniquement sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion.

Objet et activité de l'Association

Cette association a pour buts :

- de fédérer au travers des associations départementales, interdépartementales, régionales ou de massif les sites qui gèrent les activités nordiques et perçoivent la redevance "activités nordiques"tel que défini par l'article L2333-81 du Code général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi 2006-04-14 article 33 II, IV JORF 15 avril 2006 - Code du tourisme.
- d'encourager l'échange d'expériences au sein de la filière nordique notamment par la mise en réseau des savoir-faire et des bases de données.
- d'assurer la représentation des gestionnaires et organismes concernés par les activités nordiques, notamment auprès des pouvoirs publics et des instances territoriales , nationales ou internationales.
- de définir les modalités des titres de libre circulation nationaux et d'assurer la coordination des informations des différents titres départementaux ou régionaux.
- d'organiser, de coordonner toutes actions de formation nécessaires au développement des sites nordiques. Nordic France pourra déléguer à ses adhérents son n° d'agrément de formation pour le recyclage et l'organisation des sessions "Premiers Secours en Equipe" de niveaux 1 et 2 et pour la formation du Brevet National de Pisteur Secouriste 1er et 2ème degré option nordique.
- de favoriser la structuration et la valorisation des professionnels liées aux activités nordiques.
- d'assurer la promotion d'une filière nordique de qualité.

Moyens mis en oeuvre pour la réalisation de l'objet

Pour lui permettre de réaliser son objet, l'Association met en oeuvre des actions telles que :

- Fédérer les sites nordiques / échange d'expériences

- o Visio avec les adhérents toutes les trois semaines entre novembre et avril ;
- o Deux AG par an, avec des temps d'ateliers de travail ;
- o Mise en place d'une boite à outils avec différents documents ;
- o Travail d'accompagnement à la transition.

- Représenter la filière auprès des pouvoirs publics :

- o Participation à l'AG de l'ANMSM ;
- o Participation au congrès de l'ANEM ;
- o Participation aux 100 ans de la FFS ;
- o Rendez-vous avec la direction du CNSNMM ;
- o Rendez-vous au ministère de l'Intérieur, échanges réguliers avec l'ANCT ;
- o Participation à Mountain Planet.

- Organiser des actions de formation :

- o Une formation de pisteur secouriste nordique 2e degré ;
- o Trois formations de pisteur secouriste nordique 1er degré ;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- Aides financières aux formateurs ;
- Formation conduite d'engins de damage ;
- Formation de deux nouveaux maitre-pisteur ;
- Formation de formateurs.

- Promotion de la filière :

- Réseaux sociaux de Nordic France ;
- Dossier de presse / relations presse ;
- Publicité dans Nordic Mag ;
- Elaboration d'un livre avec Glénat ;
- Travail sur l'amélioration du Bulletin Neige.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	5 à 50 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel, mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	25 991					25 991
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**25 991**					**25 991**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 450					2 450
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 251		895		61	6 085
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 701**		**895**		**61**	**8 535**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	**33 692**		**895**		**61**	**34 526**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			25 991			25 991
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**25 991**			**25 991**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			2 035	415		2 450
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			4 697	382	61	5 018
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**6 732**	**798**	**61**	**7 468**
	TOTAL			**32 722**	**798**	**61**	**33 459**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	52 121	52 121	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	25 000	25 000	
	Charges constatées d'avances	6 663	6 663	
	TOTAL DES CREANCES	**83 784**	**83 784**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026
Total des Produits à recevoir		**32 015**
Autres créances clients		**7 015**
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	*7 015*	
Autres créances		**25 000**
PRODUITS A RECEVOIR	*25 000*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	30/06/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**6 663**
MEDECINE DU TRAVAIL		252	
BSO		58	
ALLIANZ		1 648	
ALTIMAX		645	
APIDEA		1 206	
FRANCE MONTAGNE		2 400	
CCLAS - LEASING SOLUTIONS		244	
OSV		210	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**6 663**

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 30/06/2025	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2026
Fonds propres sans droit de reprise	8 047				8 047
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves | Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	200 249	1 068			201 317
Résultat ss ctrl tiers fi. | Ran ss ctrl tiers fi.					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 068	(1 068)		39 726	(39 726)
Situation nette	**209 364**			**39 726**	**169 638**
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**209 364**			**39 726**	**169 638**

Dettes

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06		30/06/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 596	20 596		
	Personnel et comptes rattachés	15 918	15 918		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 647	14 647		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	422	422		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	729	729		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**52 313**	**52 313**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026
Total des Charges à payer		**38 004**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**14 809**
FRS - FACT. NON PARVENUES	*14 809*	
Dettes fiscales et sociales		**23 195**
PERSONNEL - PROV. POUR C.P.	*15 918*	
TAXE D'APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	*39*	
CHARGES SOCIALES SUR C.P	*6 945*	
ETAT CHARGES A PAYER S/ SAL	*293*	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	LBO AUDIT							
	30/06/2026	30/06/2025	%	%	30/06/2026	30/06/2025	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 600	3 600	*100,00*	*100,00*				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**3 600**	**3 600**	*100,00*	*100,00*				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Répartition des effectifs par catégorie

		30/06/2026	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		3
	Cadres et ingénieurs		1
	Autres catégories		
	TOTAL		4

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	30/06/2026	30/06/2025
Dons en nature MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	4 000	
Prestations en nature	4 000	
Bénévolat BENEVOLAT	16 397	16 575
	16 397	16 575
Total	**20 397**	**16 575**

Répartition par nature de charges	30/06/2026	30/06/2025
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	4 000	
Prestations	4 000	
Personnel bénévole BENEVOLAT	16 397	16 575
	16 397	16 575
Total	**20 397**	**16 575**

Autres informations

Etat exprimé en **euros**

Rémunération des dirigeants

Les organes d'administration ne sont pas rémunérés.

Honoraires du CAC

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes de l'exercice s'élève à 3 600€ TTC.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ en retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention
Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.
Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.65 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ en retraite : 60-67 ans
- Table de mortalité : Table INSEE 2024

Au 30/06/2026, les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont de 19 054 €.

Valorisation des contributions volontaires en nature

Bénévolat

L'Association a estimé le bénévolat de l'exercice à 1 332 heures valorisées à 12.31€, soit 16 397€.

Mise à disposition gratuite

L'Association a bénéficé de locaux mis à disposition gratuitement pour 4 000€.

ASSOCIATION NORDIC FRANCE
24 rue St Exupéry - Alpespace
73800 PORTE DE SAVOIE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Grenoble, le 9 octobre 2026

Pour la société LBO AUDIT
Commissaire aux comptes

Emmanuelle ORTUNO
Commissaire aux comptes